



CONCOURS DE POESIE 2021

Article 1 : Objet

Le Service Culture de la Ville de Wambrechies organise un concours de poésie, ouvert à tous, du **15 décembre 2020 au 28 février 2021 (clôture des réceptions) à 17h.**

Article 2 : Condition de participation

Le concours est accessible à partir de 8 ans, et une attestation parentale est nécessaire pour les moins de 18 ans.

Article 3 : Condition géographique

Ce concours a une envergure régionale, voire euro-régionale, c'est pourquoi les participants doivent être habitants de la région Hauts-de-France, ou de l'Eurométropole Lille-Kortrijk-Tournai.

Article 4 : Thématique

Le thème retenu, pour cette édition ; est : « **Désordre de désirs** » pour les adultes. Il s'agit d'un écho au thème national du Printemps des poètes « Le Désir ». Cette édition est l'occasion de jouer avec les mots autour de la maxime « Vos désirs sont des ordres ». Vous pouvez chercher à mélanger les significations plurielles de ces deux mots, les désirs et les désordres qu'ils peuvent créer, sur une forme poétique bien entendu.

Pour les enfants, un thème plus simple a été choisi « **Mes désirs d'avenir** », dont la portée peut être plus symbolique ou très concrète.

Article 5 : Conditions de forme

Le texte inédit doit être en français, dactylographié, avoir un titre, sur un format A4 (21cm x 29,7cm), ne comportant qu'une page (soit environ 1500 signes max). Attention, les poèmes envoyés ne seront pas restitués aux artistes.

Article 6 : Dépôt

Le poème est à insérer dans une enveloppe, accompagné du bulletin de participation complété, à adresser au service culture:

➔ par voie postale à

Service Culture
« Concours de poésie 2021 »
2, place du Général de Gaulle CS 30024
59874 WAMBRECHIES Cedex

→ par courriel à : culture@wambrechies.fr

Article 7 : Jury

Chaque poème sera lu et apprécié par un comité de lecture, sur la base d'un tableau de critères d'évaluation. Le jury est composé de conseillers municipaux participant à la commission culture, du médiateur du livre ainsi que de personnalités civiles invitées à participer.

Article 8 : Droit d'auteurs

Du seul fait de leur participation, les poètes garantissent les organisateurs et le comité de lecture contre tout recours éventuel de tiers en ce qui concerne l'originalité des œuvres présentées. Le Service Culture se réserve le droit d'édition éventuelle des œuvres dans un bulletin municipal et/ou dans un recueil.

Article 9 : Remise des prix

La réception organisée en l'honneur des poètes ayant participé au concours aura lieu le **samedi 13 mars 2021 à 16h au Château de Robersart** avec remise de prix et autres animations poétiques.

Article 10 : La participation au concours implique l'acceptation du présent règlement.

Article 11 : Les poètes ne respectant pas le règlement ne sont pas admis à concourir.

à Wambrechies, le 4 décembre 2020

Le Maire,
Sébastien BROGNIART
Pour le Maire
L'Adjointe Déléguée,



Christelle GALAND